



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Professionnelle

MME NADEGE LEFORT
27 RESIDENCE DU PARC D ARDENAY
91120 PALAISEAU

Valable * pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Contrat Multirisque Professionnelle : 191315101 X 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que MME NADEGE LEFORT est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour l'activité suivante :

- METIERS DES DIVERS SANTE
ACTIVITES PARA MEDICALES NON REGL.

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT :	8 000 000 €
- Dommages corporels	8 000 000 €
- Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire	2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La responsabilité civile que l'assuré peut encourir, y compris du fait de son personnel, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, subis par un tiers, à l'occasion de l'exercice de l'activité professionnelle suivante : ACTIVITES PARA MEDICALES NON REGL.,



N° de client : 191315101 X
Nom : MME NADEGE LEFORT

résultant de l'exécution d'un contrat, d'une erreur ou faute professionnelle est formellement exclue.
La responsabilité civile liée à l'exploitation de l'entreprise, telle que définie au volet « Vos Responsabilités », reste garantie.

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 1 juin 2020
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Stéphane Duroule".

Stéphane Duroule
Directeur général